

Mon Vélo En Seine

monveloenseine@gmail.com

www.monveloenseine.fr

Domiciliation :

10 rue André Lefebvre, 75015 PARIS

Atelier :

Association de Préfiguration de la Régie de Quartier Vaugirard

24 rue des Quatre Frères Peignot, 75015 PARIS

Règlement intérieur

3 décembre 2017

Préambule

Ce règlement intérieur a pour objectif de préciser certains points: conditions d'accès, règles de conduite, fonctionnement. L'association Mon Vélo En Seine est un projet de quartier qui a pour objet : l'apprentissage de la mécanique cycle par le transfert de connaissance, la promotion de l'usage du vélo en ville, le recyclage de vélos destinés à la destruction, la création de tout nouveau service lié au vélo. Tout adhérent doit avoir pris connaissance et accepter le Règlement Intérieur de l'Association.

Dans notre atelier, le respect, l'écoute et l'entraide sont promus.

Accès à l'atelier

Pour accéder à l'atelier il faut s'acquitter d'une adhésion, celle-ci étant valable pour une année. Le tarif à ce jour est de 10 euros. Contre cette adhésion vous est remise une carte nominative et ne pourra donc pas être prêtée. L'atelier est ouvert au public seulement quelques heures par semaine (à ce jour le mercredi de 19h à 21h30), merci de vous informer du planning d'ouverture avant de vous y rendre. L'adhésion donne également le droit à l'adhérent d'utiliser les outils mis à disposition par l'association, il est demandé d'en prendre soin.

Règles liées à l'atelier d'autoréparation

L'atelier fonctionne sur le principe de l'autoréparation et de l'entraide. Chaque personne effectue les réparations elle-même, et peut apporter son aide aux autres. Chacun est également responsable de ranger les outils à leurs places après utilisation. Certains bénévoles contribuent à la gestion des permanences et sont là pour vous donner des conseils sur les réparations

mécaniques mais ce ne sont pas des professionnels de la réparation vélo. Tous les adhérents peuvent s'engager en tant que bénévoles dans l'association.

Participation aux frais pour l'acquisition de pièces détachées

L'association met à disposition diverses pièces détachées (neuves ou d'occasions), en cas d'acquisition par l'adhérent, une participation aux frais sera versée à l'association.

Le lieu

Le local est mis à disposition par l'Association de Préfiguration de la Régie de Quartier située 24 rue des Quatre Frères Peignot, Paris 15ème. Ce lieu ayant d'autres usages, il est demandé à tous les adhérents de veiller très scrupuleusement à la propreté des lieux.

Responsabilités

Chaque adhérent est responsable des réparations ou des modifications apportées sur le vélo sur lequel il travaille. Les permanences de l'atelier sont animées par des référents bénévoles, l'association n'a pas d'obligation de résultat et décline toute responsabilité en cas de désagrément résultant d'une réparation effectuée par un adhérent ou un salarié.

Valeurs

Notre association organise chaque année une Assemblée Générale pour présenter ses activités et approuver ses comptes. Notre objectif est de créer un espace de convivialité au sein de notre quartier. Nous pensons que le vélo contribue à la qualité de vie des cyclistes et de la ville en règle générale. Les activités donnent l'occasion d'échanger sur un mode de vie plus écologique et sur le bien être apporté par l'utilisation de la bicyclette.

La réussite de ce projet dépend de l'engagement de chacun à respecter et défendre les valeurs de l'association.